

Conditions générales de vente (CGV)

Version applicable au 30 Septembre 2025

Préambule et Champ d'Application

Le présent contrat est conclu entre :

Le Fournisseur : FABERA, SAS, au capital social de 2604€ euros, dont le siège social est situé au 9 RUE DES COLONNES, 75002 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIRET 91054323000023.

et

Le Client : Toute personne physique ou morale souscrivant aux services du Fournisseur.

Le contrat a pour **objet** la fourniture d'une **solution logicielle par abonnement basée sur l'Intelligence Artificielle (IA) dédiée au chiffage industriel et à la cotation de produits**. Ceci inclut les **services d'intégration et de structuration des données historiques** du Client (ERP, serveurs), ainsi que la **maintenance, l'hébergement de la solution Cloud Hybride et le support technique** associés.

L'acceptation des présentes CGV est formalisée par la **signature du devis ou du bon de commande** par le Client. L'acceptation de ce devis ou bon de commande emporte **adhésion pleine et entière et sans réserve** du Client aux présentes CGV, dont il reconnaît avoir pris connaissance.

I. Licence, Durée, Renouvellement et Résiliation

1. Nature de la Licence et de l'Abonnement :

L'accès aux services Fabera est concédé au Client sous forme d'une licence d'utilisation non exclusive, non transférable et non cessible de la solution logicielle. Il est strictement interdit au Client de sous-licencier, louer ou mettre la solution à disposition de tiers non autorisés. Cette licence est payée par un **abonnement** d'une durée minimale de **trente-six (36) mois (trois ans)**. L'abonnement est payable par **périodes annuelles d'avance**.

2. Durée Initiale Ferme :

Le contrat est conclu pour une durée initiale ferme de trente-six (36) mois (trois ans). L'abonnement prend effet à la date de la réunion de lancement du projet.

3. Renouvellement par Tacite Reconduction :

À l'issue de la durée initiale, le contrat est reconduit par tacite reconduction pour des périodes successives de trente-six (36) mois, sauf dénonciation dans les conditions prévues ci-dessous.

4. Délai de Préavis de Non-Reconduction :

Pour mettre fin à la tacite reconduction, le Client doit notifier sa décision par écrit (courrier recommandé avec accusé de réception) au Fournisseur au moins six (6) mois avant la date d'échéance de la période d'engagement triennale en cours.

5. Résiliation Anticipée et Pénalités :

En cas de résiliation initiée par le Client avant l'échéance de la période d'engagement triennal ferme, le Client est redevable de l'**intégralité des sommes restant dues au titre de l'abonnement** jusqu'au terme de ladite période contractuelle. Cette résiliation anticipée entraîne la facturation immédiate desdites sommes à titre de pénalité forfaitaire, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

II. Modalités de Paiement

1. Moyen de Paiement :

Le règlement s'effectue exclusivement par **mandat de prélèvement SEPA**. La **facturation et le prélèvement des abonnements annuels** sont effectués **par avance**. La facturation des autres prestations (projets, intégration) est détaillée à l'**Article III**.

2. Révocation du Mandat SEPA :

Le Client peut révoquer son mandat SEPA par notification écrite au Fournisseur avec un **préavis de deux (2) mois**. La révocation effective oblige le Client à mettre en place un **mode de paiement alternatif**. Cette révocation ne constitue pas une cause de résiliation tacite du contrat.

III. Facturation, Défaut de Paiement et Révision des Prix

A. Facturation des Prestations

1. Facturation des Prestations Initiales (Audit & Intégration) :

Les prestations initiales forfaitaires, telles que l'audit de données, l'intégration, l'installation de l'architecture hybride et la formation initiale à l'outil d'IA, sont facturées intégralement dès leur lancement ou selon le calendrier stipulé au devis.

Le paiement de ces prestations initiales est un préalable nécessaire à la date d'effet de l'abonnement (réunion de lancement du projet).

2. Facturation des Projets Longs :

Les modalités de facturation des prestations spécifiques commandées feront l'objet des conditions suivantes :

- Pour les **projets dont le montant est inférieur ou égal à 15 000 € HT**, le **règlement intégral est attendu à la signature** du devis ou du bon de commande.
- Pour les **projets dont le montant est supérieur à 15 000 € HT**, un **acompte de 30%** sera demandé à la commande.

Le solde fera l'objet d'un **échancier** défini au devis, généralement basé sur l'**avancement mensuel** du projet.

3. Support et Maintenance :

La maintenance corrective et évolutive de la solution (mise à jour du logiciel) ainsi que le support technique de premier niveau (assistance à l'utilisation) sont inclus dans l'abonnement de licence. Les modalités précises de disponibilité et d'intervention sont détaillées à l'**Article VI.A. (SLA)**

4. Réception et Acceptation des Livrables :

Les livrables sont réputés reçus et acceptés définitivement par le Client à l'expiration d'un délai de sept (7) jours calendaires suivant leur livraison, sauf émission d'une réserve écrite et motivée par le Client durant ce délai.

5. Pénalité d'Annulation Tardive :

Toute prestation commandée et planifiée, annulée par le Client moins de dix (10) jours ouvrés avant la date prévue de son exécution, sera facturée à 100% de son montant à titre d'indemnité forfaitaire.

B. Défaut de Paiement et Pénalités

1. Procédure de Retard de Paiement et Intérêts :

En cas de défaut de paiement d'une facture à son échéance, le Fournisseur engagera une procédure de relance amiable (courriel et/ou téléphone). En l'absence de régularisation dans les quinze (15) jours calendaires suivant l'échéance, le défaut de paiement entraînera, après mise en demeure restée infructueuse, l'application d'intérêts de retard calculés au taux légal majoré de deux (2) points).

2. Exigibilité Immédiate :

Tout non-paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les autres factures émises, même celles non encore arrivées à leur terme.

3. Indemnité Forfaitaire :

Une indemnité forfaitaire de 10% du montant des créances impayées sera due par le Client à titre de clause pénale, sans préjudice des frais de recouvrement légaux.

4. Frais de Rejet de Prélèvement :

Tout rejet d'un mandat de prélèvement SEPA par la banque du Client entraînera la facturation au Client de 20 € par rejet pour couvrir les frais administratifs et bancaires.

5. Solidarité de Paiement :

Si la facture est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre (le Client) et le tiers sont solidairement responsables du paiement intégral de celle-ci.

C. Révision des Prix

1. Droit de révision :

Le Fournisseur se réserve le droit d'ajuster les prix des services fournis **une fois par an**.

2. Motifs d'Ajustement :

Cet ajustement sera effectué principalement en fonction de l'évolution de l'**Indice des Prix à la Consommation (IPC)**, ainsi que des coûts de structure du Fournisseur, notamment en cas d'augmentation significative des **charges salariales**, des **coûts des infrastructures technologiques (Cloud, licences IA)** ou des **matières premières nécessaires à l'exécution du service**.

3. Notification :

Toute modification tarifaire sera notifiée au Client par écrit au moins **deux (2) mois** avant la date d'application des nouveaux tarifs. Le Client disposera alors d'un droit de résiliation du contrat s'il refuse les nouveaux tarifs, sans pénalité (hors sommes dues), sous réserve d'en informer le Fournisseur avant l'application de la hausse.

IV. Obligations et Coopération du Client

1. Mise à disposition des ressources :

Le Client s'engage à désigner un chef de projet dédié et à fournir l'accès aux ressources techniques, humaines et documentaires nécessaires à l'intégration de la solution (spécifiquement les accès à l'ERP et aux serveurs de données) dans les délais convenus.

2. Qualité et exhaustivité des données :

Le Client est seul responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la légalité des données fournies à Fabera. Tout retard ou toute difficulté dans l'exécution des prestations due à la qualité insuffisante ou au manque de diligence du Client ne pourra engager la responsabilité de Fabera.

V. Propriété Intellectuelle et Droit d'Utilisation

1. Propriété des Outils Fabera :

La solution logicielle Fabera, y compris le code source, les algorithmes d'Intelligence Artificielle (IA), la documentation, les méthodologies, le savoir-faire et tout élément antérieur ou développé hors commande spécifique, demeurent la propriété exclusive de Fabera. Le présent contrat confère au Client uniquement un droit d'usage (licence).

2. Propriété des Livrables Spécifiques :

Fabera concède au Client les droits d'utilisation sur les livrables spécifiques créés pour le Client dans le cadre de la prestation (tels que les rapports d'audit ou les structures de données spécifiques), à la condition expresse que le paiement intégral de la prestation associée ait été effectué.

3. Propriété des Données du Client :

Le Client conserve l'entière et exclusive propriété des données historiques, des données d'entrée, des résultats générés et des informations qu'il intègre dans la solution Fabera.

4. Transfert des Droits et Paiement :

Par dérogation aux dispositions légales sur les biens corporels, la concession des droits d'utilisation est subordonnée au paiement effectif de l'intégralité du prix. En cas de défaut de paiement, Fabera se réserve le droit de suspendre l'accès à la licence.

VI. Hébergement, Sécurité et Données Personnelles (RGPD)

A. Niveau de Service et Disponibilité (SLA)

1. Disponibilité de la Solution :

Le Fournisseur s'engage à assurer une disponibilité de la solution logicielle hébergée (hors périodes de maintenance programmée et de force majeure) de 95 % sur une période d'un (1) mois calendaire.

2. Maintenance Programmée :

Les opérations de maintenance susceptibles d'interrompre l'accès seront réalisées en dehors des heures ouvrées (entre 22h00 et 6h00, heure de Paris) ou le week-end. Le Client sera notifié de ces opérations avec un préavis minimal de quarante-huit (48) heures.

3. Support Technique :

Le support, accessible par e-mail ou via le portail dédié (du lundi au vendredi, de 9h à 17h, heure de Paris), garantit un délai de première réponse maximal de douze (12) heures ouvrées pour les incidents bloquant l'utilisation de l'IA (Niveau 1).

4. Conséquences du Non-Respect du SLA :

En cas de non-respect du taux de disponibilité garanti (95%), le Client pourra demander l'application d'une indemnité forfaitaire sous forme d'avoir, dont les modalités seront définies au contrat particulier ou au bon de commande.

B. Généralités

1. Hébergement :

L'hébergement, inclus dans la prestation, est réalisé par Fabera via son architecture et ses partenaires.

2. Usage Exclusif des Données :

Les données intégrées à l'application Fabera sont utilisées **pour le compte exclusif** de l'activité du Client.

3. Restitution et Destruction :

À la fin du contrat, les données seront **transmises par un format adéquat** puis **détruites de manière sécurisée** de l'infrastructure de Fabera.

4. Conformité RGPD :

Fabera agit en qualité de **sous-traitant** et le Client en qualité de **responsable de traitement**. Les Parties s'engagent à respecter les dispositions du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

VII. Confidentialité

1. Obligation de confidentialité :

Chaque Partie s'engage à considérer comme confidentielles et à ne pas divulguer, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, les informations (techniques, commerciales, financières, de savoir-faire) auxquelles elle a accès dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

2. Durée :

Cette obligation de confidentialité demeure applicable pendant toute la durée du contrat et pour une période de **cinq (5) ans** après son expiration ou sa résiliation.

VIII. Responsabilité, Assurance et Force Majeure

1. Nature de l'Obligation :

Fabera est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations. En raison de la nature des services (IA et conseil), Fabera ne garantit ni l'atteinte d'objectifs chiffrés ni l'absence totale d'erreurs logicielles ou d'inexactitudes dans les résultats de chiffage, ces derniers étant intrinsèquement liés à la qualité des données fournies par le Client.

2. Limitation de Responsabilité (Dommages) :

La responsabilité de Fabera est expressément limitée aux dommages directs et avérés. Fabera ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects, consécutifs ou immatériels, incluant notamment la perte de bénéfice, le préjudice commercial, la perte de clientèle, la perte de données ou le coût lié à l'acquisition de services de substitution.

3. Plafond d'Indemnisation :

En toute hypothèse, si la responsabilité de Fabera venait à être engagée, le montant total des indemnités dues au Client sera plafonné au montant total effectivement payé par le Client à Fabera au cours des douze (12) derniers mois d'exécution précédant la survenance du dommage.

4. Assurances :

Fabera déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités et garantissant les conséquences pécuniaires pouvant résulter de la mise en cause de sa responsabilité.

5. Force Majeure :

La responsabilité des Parties ne pourra être engagée en cas de manquement à leurs obligations dû à un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil (événement extérieur, imprévisible et irrésistible). Les obligations du contrat seront alors suspendues pour la durée de l'événement.

IX. Droit Applicable et Litiges

1. Droit Applicable :

Le présent contrat et l'ensemble des relations contractuelles en découlant sont régis et interprétés conformément au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

2. Attribution de Juridiction :

De convention expresse, tout litige ou contestation relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de PARIS. Cette attribution de juridiction s'applique même en cas de procédure d'urgence, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

X. Évolution des Conditions Générales de Vente

1. Modification unilatérale :

Fabera se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment.

2. Notification et acceptation tacite :

Les nouvelles CGV seront portées à la connaissance du Client par tout moyen (courriel, notification sur l'interface de l'application) avec un préavis minimal de **trente (30) jours calendaires** avant leur entrée en vigueur.

3. Droit de refus :

En cas de désaccord sur les nouvelles CGV, le Client est libre de résilier son abonnement dans les conditions prévues au Chapitre I. À défaut de résiliation par le Client avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles CGV, celles-ci seront réputées avoir été **tacitement acceptées**.